



REÇU A LA PRÉFECTURE
29 JAN. 2003

ARRETE N° 2003-05 SOF

du 23 JAN. 2003

PORTANT déclassement d'un délaissé sur le territoire de la commune de HOHROD-RD 5 bis I en vue de son transfert dans le domaine public communal

Service des Opérations
Foncières et Immobilières

DÉPARTEMENT DU
HAUT-RHIN
31 JAN. 2003
CONSEIL GÉNÉRAL

Colmar, le

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU HAUT-RHIN

- VU la loi n° 89/413 du 22 juin 1989 relative au Code de la Voirie Routière et notamment l'article L 131-1 portant création de la catégorie de voies dénommées « Routes Départementales » ainsi que les articles R 131-3 à R 131-8 ;
- VU le décret n° 89-631 du 4 septembre 1989 portant codification des règles applicables aux routes départementales ;
- VU le décret 93-1133 du 22 septembre 1993 portant modification au titre III du Code de la Voirie Routière ;
- VU l'ordonnance n° 59-115 modifiée le 7 janvier 1959 relative à la voirie des collectivités locales ;
- VU la loi du 2 mars 1982 sur les droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
- VU le Code de la Voirie Routière ;
- VU la délibération du Conseil Général en date du 20 décembre 2002 décidant le déclassement du délaissé situé au lieu dit « WEIER » sur le territoire de la Commune d'HOHROD ;
- VU les délibérations du Conseil Municipal d'HOHROD approuvant le transfert de gestion du délaissé dans le domaine public communal ;
- SUR proposition du Directeur Général des Services du Département du Haut-Rhin :

ARRETE

REÇU A LA PRÉFECTURE
29 JAN. 2003

ARTICLE 1^{ER} :

Le déclassement d'un délaissé situé a lieu dit « WEIER » sur le territoire de la Commune d'HOHROD conformément au plan ci-annexé.

ARTICLE 2 :

Le transfert de gestion de ce délaissé dans le domaine public de la Commune d'HOHROD.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services Départementaux du Haut-Rhin
Monsieur le Directeur de la DIR
Monsieur le Directeur du SOF
Monsieur le Maire de la Commune d'HOHROD,

sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

23 JAN. 2003

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet 29/01/03
Publication
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation

Yves GRASS


LE PRESIDENT
Le Directeur Général des Services,

Bernard ROCH